



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
MOUXY	Laurent FILIPPI	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
PUGNY CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



## DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2023

Exécutoire le : 23 FEV. 2023

Publiée le : 23 FEV. 2023

Visée le : 23 FEV. 2023

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2022-055 : Accord-cadre à bon de commandes relatif aux procédures d'évolution des PLUi – Lot N°2 : procédures d'évolution du territoire de l'Albanais Savoyard – Déclaration d'infructuosité**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé une procédure d'accord cadre à bons de commandes afin de confier à plusieurs prestataires, pour une durée de 12 mois, reconductible trois fois, la réalisation des procédures d'évolution des trois PLUi de Grand Lac. L'accord cadre est découpé en trois lots, correspondant aux trois territoires géographiques et aux trois documents d'urbanisme : le PLUi de l'Ex-CALB, le PLUi de Chautagne et le PLUi de l'Albanais Savoyard.

Chacun des lots comprend, sous forme de bon de commande, la totalité des procédures d'évolutions que pourraient subir les PLUi pour les 4 années à venir. Le format « bon de commandes » permet d'ajuster en fonction des besoins et des volontés politiques les procédures nécessaires à la vie des PLUi et aux nécessités de chacun des territoires.

Cette consultation, sous forme d'accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée du contrat soit 360 000 € TTC (TVA 10%), a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Il est rappelé que le Bureau communautaire du 3 janvier 2023 a procédé à l'attribution du lot 1 (PLUi ex-CALB) à la société VERDI (montant estimé sur la base du devis d'aide au dépouillement : 176 800 € HT) et du lot 3 (PLUi de Chautagne) à la société TERRE D'URBANISME (montant estimé sur la base du devis d'aide au dépouillement : 80 100.00 € HT).

Le lot 2 (PLUi de l'Albanais Savoyard) avait fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité du fait de l'absence d'offres, et d'une nouvelle consultation. La date de remise des offres pour le lot 2 était fixée au 23 Janvier 2023 à 12h00.

Aucune offre n'ayant été reçue, il est proposé de déclarer le lot 2 infructueux.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECLARE le lot 2 du marché 2022-055 relatif aux procédures d'évolution des PLUi infructueux.

Aix-les-Bains, le 14 février 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 28
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2022-055 : Accord-cadre à bon de commandes relatif aux procédures d'évolution des PLUi - Lot N.2 : procédures d'évolution du territoire de l'Albanais Savoyard - Déclaration d'infructuosité

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4463 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230214-d4463-DE

---

**Date de décision :** 14/02/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)